**Monsieur Emmanuel Macron**

Président de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 Paris

**Objet : la France doit œuvrer en faveur de la lutte contre l’impunité au Tchad**

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je souhaite m’exprimer au sujet des graves violations des droits humains commises le 20 octobre 2022 et les jours suivants au Tchad. Ces violences se sont vérifiées après que des citoyens tchadiens sont descendus pacifiquement dans les rues de plusieurs villes du pays, dont N’Djamena, la capitale, pour protester contre la prolongation de la durée de la transition et le maintien au pouvoir du général Mahamat Idriss déby Itno pour vingt-quatre mois supplémentaires.

*« De manière disproportionnée, les forces de défense et de sécurité (FDS) ont fait usage de leurs armes à feu, tirant à balles réelles sur les manifestants, occasionnant de nombreux morts et blessés »* a affirmé la Commission nationale des droits de l’Homme (CNDH) tchadienne dans son rapport d’enquête remis aux autorités tchadiennes en février 2023. La CNDH établit le bilan de la répression à 128 morts, 12 disparus et 518 blessés et *« attribue la responsabilité principale de toutes les violations des droits de l’homme aux agents investis de l’autorité de l’État, à savoir les FDS »*.

La France affirme vouloir que *« ces crimes ne restent pas impunis »*. Mais concrètement, bien que plusieurs enquêtes aient été menées et leurs rapports publiés, les autorités françaises manquent cruellement d’initiatives pour que la justice tchadienne ou internationale fasse son travail.

La France étant l’un des principaux partenaires du Tchad et de ses autorités en place, elle a une lourde responsabilité en ce qui concerne les agissements de cette Junte militaire au pouvoir à laquelle elle continue à apporter une importante coopération militaire sur le terrain.

Monsieur le Président, face à l’absence de justice au Tchad concernant les crimes commis le 20 octobre 2022 et les jours suivants, qui pourraient relever de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI), quelle politique concrète la France mène-t-elle pour lutter contre l’impunité et permettre que leurs auteurs et responsables répondent de leurs actes devant la Justice nationale ou internationale ?

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma haute considération.